

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

RENFORCER LA PLACE DES AGRICULTEURS DANS L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE ET À SÉCURISER L'EXERCICE DES ACTIVITÉS AGRICOLES FACE AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 2440)

Tombé

N° CE15

AMENDEMENT

présenté par

M. Rivière, M. de Lépinau, M. Amblard, M. Barthès, M. Falcon, M. Gabarron, Mme Grangier,
Mme Laporte, M. Le Bourgeois, M. Lopez-Liguori, M. Loubet, M. Patrice Martin, M. Meizonnet,
M. Tivoli, M. Vos et M. Weber

ARTICLE 2

Après le mot : « résultent », rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« des usages locaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque région française a des traditions qui lui sont propres. Celles-ci sont malmenées par la globalisation ou les normes administratives d'origine européenne.

L'agriculture est l'un des derniers secteurs à préserver ces traditions ancestrales qui font notre identité.

L'objet du présent amendement est de rappeler l'importance des usages locaux en matière agricoles et préserver les agriculteurs de toute mise en cause lorsqu'ils les pratiquent..